



Le Directeur

aux

Élèves et à leurs responsables légaux

A St Genest Malifaux, le 25 juin 2026

Dossier suivi par : Delphine DEBATISSE

Tél : 04 77 97 72 00

Email : epl.montbrison@educagri.fr

Nos Réf : EPL/Dir/DD

Objet : stages en entreprise

P.J. : 1 fiche de renseignements

Madame, Monsieur,

Les périodes de stage en milieu professionnel sont OBLIGATOIRES aux dates fixées au calendrier de formation de l'élève.

Dans le cadre de la classe de 2nde Conseil Vente – Animaux de compagnie et produits de l'animalerie, chaque élève doit réaliser 6 semaines de stage conformément au calendrier suivant :

- Du 19 au 25 octobre 2026 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 15 au 21 Février 2027 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 19 avril au 02 mai 2027 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 21 juin au 04 juillet 2027

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT dans une (des) unité(s) de vente proposant des animaux vivants (animaleries, rayons animalerie des jardinerie, libre-service agricole).

Vous trouverez au verso de ce courrier, les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.

Au retour de son stage, l'élève devra remplir l'évaluation de stage donnée par l'enseignant coordonnateur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova par intérim,

M. Eric MARTIN

ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
Je trouve une entreprise pour mon stage	1 – Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise 2 – Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur
L'Établissement (le Lycée) génère la convention dématérialisée de stage	
J'ai ma convention de stage	1. La convention est adressée par courriel à l'ensemble des parties. 2. Chaque partie appose sa signature électronique sur la convention dématérialisée. 3. Dès lors que toutes les signatures ont été recueillies, la convention est envoyée par courriel à l'ensemble des parties et demeure accessible sur l'espace Pronote des responsables légaux.
ATTENTION : L'élève est autorisé à se présenter sur son lieu de stage <u>uniquement</u> lorsque la convention a été signée par l'ensemble des parties.	